AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Rapport Pays 2025

Bénin

Tirer le meilleur parti du capital du Bénin pour favoriser son développement

Rapport Pays 2025
Bénin

Tirer le meilleur parti du capital du Bénin pour favoriser son développement

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

© 2025 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport-pays 2025 sur le Bénin a été préparé au sein du Complexe de l'Économiste en chef et Vice-Président chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Économiste en Chef et Vice-Président, avec le soutien d'Adamon Mukasa (Assistant de l'Economiste en Chef) et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi (Assistante Exécutive).

La préparation de ce rapport a été dirigée par Désiré Vencatachellum (Directeur principal, Département économies pays - ECCE), avec Marcellin Ndong Ntah (Lead Economiste, ECCE) comme Coordonnateur technique du processus, Abir Bdioui (Consultante, ECCE) pour le soutien informatique, Aminata Kouma-Moulod (Specialiste de la gestion des produits, ECCE) pour le suivi de l'édition, et Eugenia Grant (Assistante d'équipe, ECCE) pour le soutien administratif. Le Rapport-pays 2025 sur le Bénin a été préparé par Tankien Dayo, Économiste-pays principal pour le Bénin, sous la direction de Marcellin Ndong Ntah.

Nos remerciements vont à l'endroit de : (i) Linguère M. Mbaye, Chef de Division de la Division des économies-pays (Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest), (ii) l'équipe pays Bénin dirigée par Lamin Barrow, Directeur général, Région Afrique de Ouest, avec le soutien de Joseph Ribeiro, Directeur général Adjoint, Région Afrique de l'Ouest, et de Robert Masumbuko, Responsable-pays du Bureau-pays du Bénin ; (iii) le Département Politique, prévision et recherche macroéconomiques (ECMR) dirigé par Anthony Simpasa (Directeur) ; (iii) le Département des États en transition (RDTS) dirigé par Yero Baldeh (Directeur) ; (iv) le Centre africain de ressources naturelles (ECNR) dirigé par Solomane Koné (Directeur) ; et le Consortium de la Recherche Economique en Afrique (CREA) dirigé par Prof. Victor Murinde (Directeur Exécutif) ; pour leurs contributions.

La Banque tient à remercier les responsables des entités gouvernementales pour l'accueil, et l'organisation de la mission de la préparation du Rapport pays 2025 du Bénin et la qualité des discussions. Elle remercie aussi les représentants des organisations de la société civile, du secteur privé, et des partenaires techniques et financiers, pour leur disponibilité et la qualité des échanges lors des réunions tenues avec la mission.

Les données figurant dans ce Rapport ont été compilées par le Département des statistiques - ECST dirigé par Samson Babatunde Omotosho (Directeur) avec la participation de Koua Louis Kouakou, Chef de la division des statistiques économiques et sociales, et Anouar Chaouch (Statisticien supérieur, Division des statistiques économiques et sociales, ECST) et Slim Jerbi, Consultant ECST 1.

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de : Salimata Soumaré, Chargée de la gouvernance des ressources naturelles, ECNR ; Olivia Diogo, Economiste Supérieur en charge du développement du capital humain, AHHD0 ; Kan David N'Dri, Consultant Economiste, ECCE ; Melvine O. Ahouissoussi, Consultante spécialiste en énergie, COBJ, Mme Tatiana Yabi Mama, Consultante spécialiste en genre, COBJ. Le Professeur Sylvain Eloi Dessy, Département d'économie, Université Laval, Canada a contribué, à titre d'évaluateurs externes.

La couverture du Rapport s'inspire d'une maquette générale réalisée par de Laetitia Yattien-Amiguet et de Justin Kabasele, du service des relations extérieures et de la communication de la Banque. La révision a été effectuée par Télesphore Mba Bizo, et la mise en page par Lagence Creative.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS III
LISTE DES FIGURES III
LISTE DES TABLEAUX VI
LISTE DES ENCADRÉS VI
RÉSUMÉ ANALYTIQUE IX
INTRODUCTION GÉNÉRALE X
CHAPITRE I - PERFORMANCES ET PERSPECTIVES MACRO-ÉCONOMIQUES 1
Messages-clés 1
1.1. Introduction 1
1.2. Performance en matière de croissance 1
1.3. Autres évolutions macro-économiques et sociales récentes 2
1.3.1. Politique monétaire, inflation, taux de change 2
1.3.2 Secteur financier 2
1.3.3. Politique budgétaire et dette publique 2
1.3.4. Position extérieure – flux financiers extérieurs 2
1.3.5. Évolutions sociales 3
1.4. Perspectives et risques macro-économiques 3
1.4.1. Perspectives 3
1.4.2. Risques 4
1.5. Politiques à envisager en vue de l'accélération du développement économique du Bénin 5
CHAPITRE II - STIMULER LA MOBILISATION ET L'UTILISATION EFFICACE DES CAPITAUX DU PAYS 7
Messages-clés 7
2.1. Introduction 8
2.2. Mobilisation des ressources budgétaires 8
2.2.1. Besoins de financement du Bénin 8
2.2.2. Recettes fiscales 8
2.2.3. Recettes non-fiscales 9
2.3. Capital naturel du Bénin 9
2.3.1. Aperçu du capital naturel du Bénin 9
2.3.2. Contribution économique du capital naturel du Bénin 10
2.3.3. Estimations et dynamique du capital naturel 10

2.3.4. Défis de l'exploitation du capital naturel du Bénin 10
2.4. Capital des entreprises 11
2.4.1. Paysage du capital des entreprises 11
2.4.2. Indicateurs du capital des entreprises 11
2.4.3 Défis et opportunités d'amélioration du capital des entreprises du Bénin 11
2.5. Capital humain du Bénin 12
2.5.1. État actuel du capital humain du Bénin 12
2.5.2. Principaux obstacles au développement du capital humain du Bénin 12
2.5.3 Investissement dans le secteur de l'éducation et du développement des compétences 13
2.5.4. Santé comme pilier du développement du capital humain 13
2.6 Capital financier 13
2.6.1. Marchés financiers et de capitaux nationaux 13
2.6.2. État du développement financier du Bénin 14
2.6.3 Mobilisation des ressources financières en faveur du développement du Bénin 14
2.6.4. Ressources financières externes en faveur du développement du Bénin 15
2.6.5. Financements innovants 15
2.7. Recommandations 15
CHAPITRE III - TIRER PARTI DU CAPITAL DU BÉNIN POUR FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT 17
Messages-clés 17
3.1. Introduction 17
3.2 Dispositif institutionnel pour la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital 17
3.3. Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital en faveur de la mobilisation des ressources 19
3.4. État de droit, gestion et utilisation des différentes formes de capital 20
3.5 Approche panafricaine de renforcement de l'État de droit, des institutions et de la gouvernance en faveur de l'exploitation du capital du Bénin 20
3.6. Conclusion et recommandations politiques 20
RÉFÉRENCES 23

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Évolution du solde budgétaire et de la dette publique du Bénin (en %)
Figure 2: Recettes fiscales et non-fiscales en proportion du PIB, 2012-2024
Figure 3: Décomposition du capital naturel (US$ 2018, million) - Bénin
Figure 4: Capital naturel par tête d'habitant (US$ 2018) - Bénin

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 Activités de mobilisation des ressources intérieures et déficit de financement du développement
Encadré 2 Gestion innovante de la dette : optimisation de la stratégie de financement international par le Bénin
Encadré 2 Réformes et investissements à succès dans l'éducation

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Activités de mobilisation des ressources intérieures et déficit de financement du développemen
Tableau 2 Indicateurs-clés dans le secteur de l'éducation, de la santé et de la main-d'œuvre du Bénin

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABSSA	Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments
ADPME	Agence de développement des PME
AIIB	Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures
APIEX	Agence de promotion des investissements et des exportations
ANM	Agence nationale de normalisation, de métrologies, et du contrôle qualité
BAD	Banque africaine de développement
BAT	Bons Assimilables du Trésor
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BERD	Banque Européenne de reconstruction et de développement
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CDCB	Caisse de dépôts et consignations du Bénin
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CRIET	Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme
CNSS	Caisse nationale de sécurité sociale
COVID-19	Maladie à Coronavirus 2019
CUT	Compte unique du Trésor
DGD	Direction générale des douanes
DGI	Direction générale des Impôts
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
ECST	Département statistique de la BAD
FAD	Fond africain de développement
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fonds monétaire international
GAFI	Groupe d'action financière
GDIZ	Zone économique spéciale de Glo-Djigbé
IDE	Investissement direct étranger
IDH	Indice de développement humain
INSTAD	Institut national de la statistique et de la démographie
Kwh	Kilowattheure
PME	Petites et moyennes entreprises
OAT	Obligations Assimilables du Trésor

ODD	Objectifs de développement durable
OHADA	Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariats publics et privés
SCEE	Système de comptabilité économique et environnementale
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SIGFP	Système intégré de gestion des finances publiques
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UEMOA	Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le Bénin s'est hissé parmi les trois économies africaines les plus dynamiques grâce à une croissance record de 7,5% en 2024. Les prévisions annoncent une progression de 6,4% en 2025, puis de 6,8% en 2026. Toutefois, des incertitudes persistent à cause de l'instabilité des politiques commerciales et de la baisse attendue de l'aide au développement.

Malgré son rôle central dans la croissance, le capital des entreprises demeure sous-exploité et les marges budgétaires restent limitées faute de mobilisation suffisante des capitaux nationaux. Le développement du capital humain est également ralenti par un système de santé fragile, une offre de compétences peu adaptée au marché du travail et des inégalités d'accès aux services sociaux.

Le développement des outils de financement plus variés permettrait de mieux canaliser les flux de capitaux vers les secteurs-clés du développement durable. Pour renforcer la capacité de l'État à mobiliser ces ressources, des réformes sont nécessaires pour accélérer la numérisation des services publics, harmoniser les contrôles de qualité pour renforcer la cohérence des politiques industrielle, et pour mieux valoriser les industries locales.

Des investissements ciblés dans des infrastructures fiables et abordables (énergie, transport, TIC) et dans les secteurs de l'éducation et de la santé, combinés à une diversification des instruments de financement des entreprises sont essentiels pour permettre au capital productif privé de jouer pleinement son rôle moteur de la croissance.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Bénin est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Il est situé en Afrique de l'Ouest et compte une superficie de 115.000 kilomètres carrés (Km2). Une population de 13,7 millions d'habitants le peuplait en 2023. Il est frontalier du Togo à l'Ouest, du Burkina Faso et du Niger au Nord, du Nigeria à l'Est et baigne dans la façade Atlantique au Sud en plein golfe de Guinée. Le Bénin réalise des progrès économiques remarquables depuis près d'une décennie. Cette performance lui a donné d'être classé dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire en 2020. Sur la période 2016-2024, le Bénin a réalisé un taux de croissance en moyenne par an de 6%. Son revenu par habitant a doublé en moins d'une décennie. Il est passé de 771 dollars américains (US$) en 2016 à 1.524 en 2024.

La préparation du Rapport pays 2025 a été précédée d'une mission de consultations avec les différentes parties prenantes du pays, du 10 au 14 mars 2025. Cette mission a permis de tenir des discussions avec les différents acteurs (administration, secteur privé, partenaires au développement et groupes de réflexion et de recherche) et de collecter les données nécessaires à la rédaction du présent rapport.

Les développements économiques et sociaux sont discutés dans le chapitre premier. Le deuxième chapitre, quant à lui, examine l'état de la mobilisation et de l'utilisation efficace du capital national. Le troisième chapitre, enfin, interroge l'exploitation du potentiel en capital et en ressources du pays en faveur du développement. En somme, il est question, en dernière analyse, d'évaluer le rôle catalyseur de l'État dans l'accroissement de la richesse nationale à travers la valorisation de chaque type de capital et l'optimisation de l'efficacité des institutions de gouvernance, de la politique macro-économique, de l'état de droit et de la protection des droits de propriété privée. C'est dans le but de mieux orienter les ressources du pays au service de son développement.

1

PERFORMANCES ET PERSPECTIVES MACRO-ÉCONOMIQUES

Messages-clés

- **Le Bénin rentre dans le classement des trois économies africaines à la croissance la plus rapide,** fort d'un taux de 7,5 % en 2024. La croissance est attendue à 6,4 % en 2025, puis 6,8 % en 2026.
- **Cette dynamique est portée par l'agriculture, l'industrie manufacturière, la construction et** par les réformes qui renforcent la stabilité macro-économique.
- **Le pays a plutôt, dès 2024, atteint son objectif de consolidation budgétaire prévu pour 2025**, avec un déficit ramené à 3 % du PIB contre 4,1 % en 2023.
- **Des incertitudes subsistent** et sont liées à l'instabilité des politiques commerciales et à la baisse annoncée de l'aide au développement.

1.1 Introduction

Le chapitre premier du rapport analyse les performances économiques récentes du Bénin ainsi que les perspectives sur la période 2025-2026. Il examine aussi les principaux risques qui pourraient réviser à la baisse les perspectives économiques du pays et traite de l'impact des politiques budgétaires et de la dette publique sur la stabilité du cadre macro-économique. Le chapitre analyse également l'impact des performances macro-économiques et budgétaires sur le développement social et les inégalités. Il débouche sur des propositions d'options de politiques à l'effet de renforcer la résilience du pays face aux effets des chocs multiples et de stimuler une croissance économique forte, inclusive et durable au Bénin.

1.2. Performance en matière de croissance

Le Bénin rentre dans la classe des trois meilleurs pays africains à croissance économique rapide en 2024. Malgré les effets liés aux chocs multiples, le taux de croissance du pays a atteint 7,5% en 2024 contre 6,4% en 2023. Cette bonne performance économique est le résultat de la vigueur de tous les secteurs. Le secteur primaire a progressé de 5,9% suite à une hausse de 5,1% en 2023, grâce à la vigueur des branches de l'élevage et de l'agriculture. Elle est soutenue par la bonne campagne de productions vivrières et de coton (650.000 tonnes). Sous l'impulsion des branches de la construction et des industries manufacturières qui ont progressé de 12,4% et 8,1% respectivement, le secteur secondaire a

enregistré une expansion record de 10% en 2024, après une hausse de 7,3% en 2023. Le secteur des services connaît aussi une forte progression de 7,5% en 2024 contre 6,6% en 2023. Cette dynamique a été portée par les technologies de l'information et de la communication (TIC) (+10,5%) et les banques (+7,5%). Du côté de la demande, l'investissement (public et privé) continue d'être le principal moteur de la croissance économique. Il a ainsi enregistré un bond de 11% en 2024 suite à une hausse de 16% en 2023. En revanche, la consommation finale a progressé légèrement, 4,5% en 2024 contre 5,2% en 2023.

1.3. Autres évolutions macro-économiques et sociales récentes

1.3.1. Politique monétaire, inflation, taux de change

Le Comité de politique monétaire de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a maintenu ses principaux taux directeurs en vigueur depuis décembre 2023. La poursuite du durcissement de la politique monétaire a visé la maitrise de l'inflation à l'effet de faire face aux pressions inflationnistes post-Covid-19. Ce resserrement des politiques monétaires, combiné à la stabilisation du prix du carburant en provenance du Nigéria et au recul des prix des produits alimentaires induit par la bonne campagne de production agricole en 2024, ont contribué à la maîtrise de l'inflation à un taux de 1,2% en 2024 contre 2,7% en 2023. Cette maîtrise de l'inflation a également été soutenue par les mesures mises en vigueur pour interdire les exportations de certains produits vivriers en 2024.

1.3.2 Secteur financier

Le secteur financier poursuit son développement. Les actifs du secteur bancaire ont ainsi accru de 8,5% pour atteindre 11,04 milliards US$ en fin 2024. Le crédit au secteur privé a aussi progressé de 10,6% en 2024, après une hausse de 17% en 2023. Le secteur financier est resté sain en 2024. Le taux brut de dégradation de portefeuille a été de 4% en fin 2024 contre 4,8% en fin 2023. En dépit du refinancement de la BCEAO, la trésorerie nette de la place a baissé depuis 2020 à cause de l'augmentation continue des emplois des banques destinés à faire face aux besoins croissants de financement. Pour mieux répondre aux besoins de financement, les banques devraient travailler à renforcer leurs fonds propres au-delà du capital social minimum, relevé à 32 millions US$.

1.3.3. Politique budgétaire et dette publique

La politique budgétaire s'est traduite, en 2024, par la poursuite d'une dynamique de consolidation. Grâce au développement des solutions de numérisation, les recettes fiscales ont atteint 13,3% du PIB en 2024 contre 12,9% en 2023. L'accent a aussi été mis sur la maîtrise des dépenses publiques à 19% du PIB en 2024 contre 19,2% en 2023. Il se dégage un solde primaire négatif de (-2,6%) en 2024 contre (-3,3%) en 2023. Le déficit budgétaire a baissé à 3% du PIB en 2024 contre 4,1% en 2023. Il a été financé par des prêts. Malgré les conditions de financement défavorables, l'encours de la dette publique s'est stabilisé à 54% du PIB en 2024 contre 54,9% en 2023. Cette tendance positive s'explique par le fait qu'une partie des fonds levés sur les marchés internationaux ont servi à la gestion du passif de dette, notamment pour le refinancement de la dette et le rallongement de la maturité moyenne. En se référant à la figure 1, on observe que le recours aux prêts internationaux a contribué à accroitre le poids de la dette extérieure. Elle a atteint 72% de l'encours total contre 28% pour la dette intérieure en 2024. La dette publique est soutenable avec un risque modéré de surendettement et une marge de manœuvre limitée pour absorber les chocs selon le Fonds monétaire international (FMI).

1.3.4. Position extérieure – flux financiers extérieurs

L'essor des industries de la zone économique spéciale de Glo-Djibé (GDIZ) a contribué à raffermir les exportations de produits finis (textile, noix

Figure 1: Évolution du solde budgétaire et de la dette publique du Bénin (en %)

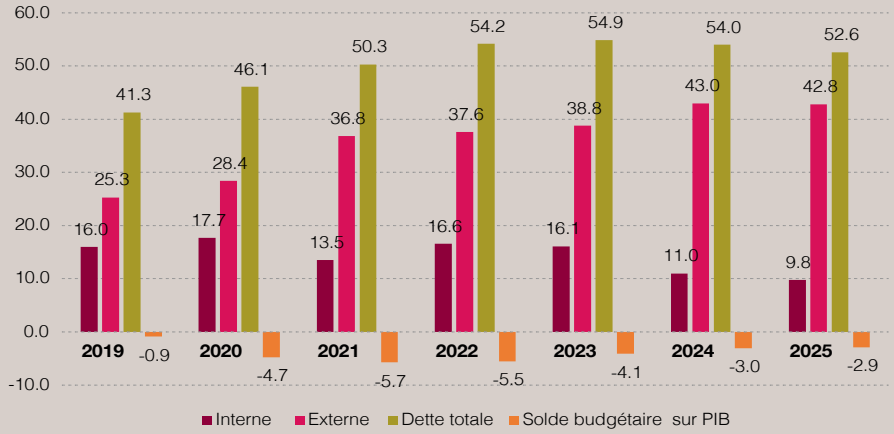

Source : Données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations et les prédictions (p)- Département des statistiques de la BAD, mai 2025

d'acajou, et soja). La hausse des exportations a aussi été soutenue par le commerce de réexportation (riz, véhicules d'occasion), en dépit de la forte dépréciation de (-64%) du Naira du Nigéria en 2024. Les exportations ont ainsi atteint 24,6% du PIB en 2024, contre 23,3% en 2023. Les importations dominées par les produits alimentaires, les biens d'équipements et les produits énergétiques, ont atteint 30,4% du PIB contre 29,5% en 2023. Le compte courant reste déficitaire de 6,2% du PIB en 2024, contre 8,2% en 2023. Les flux d'investissements directs étrangers (IDE) s'élevaient à 413 millions US$ en 2023, contre 140 millions en 2020. Ils aident à financer le déficit du compte courant. Cependant, le pool commun de devises de la région ne couvrait que 3,3 mois d'importation en 2024, contre 3,2 mois en 2023. Le pays devrait continuer à stimuler les exportations pour consolider les réserves brutes de la région.

1.3.5. Évolutions sociales

Le PIB réel par habitant au Bénin a poursuivi sa croissance, atteignant 4,8 % en 2024 contre 3,8 % en 2023. La pauvreté recule légèrement. Mais elle reste élevée : 36,2 % en 2022 contre 38,5 % en 2019, selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSTAD). Les inégalités persistent avec un coefficient de Gini de 0,35 en 2019. Le sous-emploi affecte 72,9 % de la population active et près de 95 % des emplois restent sans couverture sociale. Le pays demeure classé parmi ceux qui sont à faible développement humain. L'indice de développement humain (IDH) est de 0,525 en 2024 selon le PNUD. L'espérance de vie progresse légèrement, passant de 60,1 ans en 2020 à 60,4 ans en 2023. Des programmes de protection sociale, notamment l'assurance maladie, sont en cours.

1.4. Perspectives et risques macro-économiques

1.4.1. Perspectives

L'économie du Bénin devrait poursuivre son expansion, fort d'un taux de croissance projeté à 6,4% en 2025 et à 6,8% en 2026. Les branches de la construction et des industries manufacturières resteront les principaux moteurs de la croissance. Sous l'hypothèse de bonnes campagnes agricoles, le taux d'inflation devrait rester faible en dessous de 2,0% sur 2025-2026. La consolidation budgétaire devrait se poursuivre avec une maîtrise du déficit budgétaire à 3,0% du PIB en 2025 et

Encadré 1: Activités de mobilisation des ressources intérieures et déficit de financement du développement

Réaliser des progrès dans la transformation structurelle nécessite des investissements considérables dans les infrastructures (routes, énergies), le capital humain (éducation et formation professionnelle) et la productivité qui est portée par la recherche et développement et les TIC. Le Rapport pays 2024 de la BAD avait estimé les besoins de financement des quatre secteurs moteurs de la transformation structurelle à au moins 2,43 milliards US$ par an, jusqu'en 2030.

Le Bénin accuse déjà un déficit structurel de financement. Il est estimé en moyenne à 5% du PIB par an, au cours des dix dernières années. Pour répondre aux besoins d'accélération du changement structurel, le Bénin devra mobiliser davantage de ressources intérieures.

Source : base de données des PEA 2024

Tableau 1: Principaux indicateurs macro-économiques et sociaux

	2020	2021	2022	2023	2024(e)	2025(p)	2026(p)
Taux de croissance réel du PIB (%)	3,8	7,2	6,3	6,4	7,5	6,4	6,8
Taux de croissance du PIB réel par habitant (%)	1,1	4,5	3,6	3,8	4,8	3,9	4,4
Inflation	3,0	1,7	1,4	2,7	1,2	1,6	1,9
Solde budgétaire (dons compris) (% PIB)	-4,7	-5,7	-5,5	-4,1	-3,0	-3,0	-2,6
Solde du Compte courant (% PIB)	-1,7	-4,2	-6,0	-8,2	-6,2	-5,9	-5,3
Population totale (millions)	12,6	13,0	13,4	13,7			
Espérance de vie à la naissance (ans)	60,1	59,8	60,0	60,4			

Source : données des administrations nationales ; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prédictions (p)- Département des statistiques de la BAD, mai 2025

à 2,6% en 2026. La poussée des exportations devrait impacter positivement le déficit courant à 5,9% en 2025 et à 5,3% en 2026.

1.4.2. Risques

Dans un contexte mondial incertain, emporté par l'instabilité des politiques commerciales, le Bénin reste exposé à des chocs externes. La guerre tarifaire pourrait, de manière indirecte, affecter à la baisse les prix des matières premières (coton, acajou). La baisse de l'APD, représentant 26,6 % des dépenses publiques en 2024, pèse sur les finances publiques, à cause du retrait progressif des États-Unis. Toutefois, l'accès élargi aux marchés internationaux et l'arrivée de nouveaux partenaires comme la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), offrent des alternatives. Les élections de 2026, les impacts du changement climatique et la dégradation sécuritaire aux frontières constituent également des risques majeurs pour la trajectoire économique du pays.

Encadré 2: Gestion innovante de la dette : optimisation de la stratégie de financement international par le Bénin

Le Bénin adopte une stratégie proactive de mobilisation des financements sur les marchés internationaux dans le but de gérer sa dette publique de manière innovante. En 2025, le pays a levé 1 milliard US$ via une émission obligataire de 500 millions US$ et un prêt de 500 millions d'euros, partiellement garanti par la Banque mondiale. Cette opération a permis de racheter des obligations arrivant à échéance (notamment une partie de l'Eurobond 2032), d'allonger les maturités, de réduire le coût de la dette intérieure et de renforcer les réserves de change. Cette gestion dynamique a contribué à l'amélioration de la notation souveraine du Bénin, relevée à BB- avec perspective stable par Standard & Poor's.

Source : gouvernement du Bénin, communiqué du 16 janvier 2025.

1.5. Politiques à envisager en vue de l'accélération du développement économique du Bénin

Mesures à court terme en faveur du renforcement de la résilience économique :

- Favoriser un consensus politique national autour des élections de 2026 à travers un dialogue inclusif ;
- Renforcer la présence de l'État dans les zones à fort défi sécuritaire ;
- Investir dans la numérisation des services fiscaux pour améliorer l'efficacité du recouvrement ;
- Supprimer les paiements en espèces dans l'administration publique dans le but de renforcer la transparence ;
- Mobiliser des financements à des conditions favorables via les garanties des banques multilatérales, afin de compenser la baisse de l'aide au développement.

Priorités à moyen et long termes en vue d'une transformation structurelle durable :

- Accroître les investissements résilients au changement climatique (transport, énergie, TIC, eau) et dans le capital humain, notamment dans les zones vulnérables ;
- Encourager les partenariats public-privé pour développer l'agriculture durable et l'industrialisation, réduisant ainsi la dépendance alimentaire ;
- Accélérer la mise sur pied de la plateforme digitale destinée à la passation des marchés publics ;
- Déployer une plateforme de suivi du risque souverain avec des outils de simulation en temps réel de manière à soutenir la notation de crédit ;
- Développer des instruments financiers innovants en monnaie locale (obligations durables, titrisation verte) en faveur du renforcement de la mobilisation des ressources à impact.

2

STIMULER LA MOBILISATION ET L'UTILISATION EFFICACE DES CAPITAUX DU PAYS

Messages-clés

- Les capitaux disponibles au Bénin sont encore peu mobilisés ; cette faiblesse limite les marges budgétaires pour répondre aux besoins du développement durable. Une approche intégrée du capital est indispensable pour bâtir la résilience économique et accélérer la transformation structurelle.

- Le capital naturel, composé de ressources renouvelables en majorité, représente un peu moins d'un quart du PIB. Mais il reste valorisé de manière insuffisante au service du développement durable.

- Le poids du secteur informel freine la mobilisation du capital des entreprises, pourtant essentiel pour stimuler la croissance en synergie avec les autres formes de capital.

- En plus du numérique qui offre un levier puissant dans la dynamisation du secteur formel, des infrastructures de qualité (énergie, transport, TIC) à coût abordable, des politiques industrielles intégrant le contenu local et des programmes de champions nationaux peuvent aussi contribuer à renforcer l'intégration des PME dans les chaînes de valeur et accélérer la montée en puissance du capital productif.

- Renforcer les investissements en vue de la réforme stratégique de l'éducation et de la santé permettrait de développer un capital humain plus adapté aux besoins du marché du travail.

- Le secteur financier, encore peu développé, limite les possibilités de transfert de risques et d'accès à des financements diversifiés au profit des entreprises, freinant ainsi la mobilisation des capitaux au service de la croissance.

2.1 Introduction

Le deuxième chapitre du rapport examine les contraintes de financement du Bénin sous l'angle de la mobilisation des ressources intérieures et de l'efficacité des dépenses. Il explore également les différentes formes de capital. Ce sont le capital naturel, le capital humain, le capital financier et le capital des entreprises disponibles dans le pays. Le chapitre analyse également l'efficacité dans la mobilisation des capitaux du Bénin. Pour chaque forme de capital, le chapitre discute de l'état actuel, identifie les principaux défis et faiblesses, les interconnexions nécessaires et les moyens de mieux mobiliser et utiliser les différentes sources destinées à soutenir la croissance, la transformation structurelle et le développement durable du Bénin.

2.2. Mobilisation des ressources budgétaires

2.2.1. Besoins de financement du Bénin

La transformation structurelle du Bénin implique d'accroître les investissements dans les infrastructures (routes, énergies), le capital humain (éducation et formation de qualité) et la productivité qui est portée par la recherche-développement et les TIC. Le rapport pays 2024 de la BAD avait estimé à au moins 2,43 milliards US$ par an, jusqu'en 2030, le besoin de financement des quatre secteurs moteurs de la transformation structurelle.

Le pays accuse déjà un déficit structurel de financement estimé à 5% du PIB en moyenne par an, au cours des dix dernières années. Pour répondre aux besoins d'accélération du changement structurel, le Bénin devrait donc faire un peu plus pour mobiliser toutes les formes de capital.

2.2.2. Recettes fiscales

Le Bénin accuse un retard en matière de mobilisation des recettes fiscales. Comme le montre la figure 2, le ratio recettes fiscales sur PIB est encore faible, 13,3% en 2024. Ce niveau reste en dessous de la moyenne africaine de 14,8 %, déjà dépassée par des pays comme le Sénégal, le Togo ou le Burkina Faso. Au Bénin, cette faiblesse s'explique par le rebasage du PIB en 2019 et, surtout, par la faiblesse de la base fiscale. Les recettes fiscales sont fortement concentrées sur un nombre limité de taxes : celles sur les biens et services, les revenus et salaires, ainsi que le commerce extérieur.

Figure 2: Recettes fiscales et non-fiscales en proportion du PIB, 2012-2024

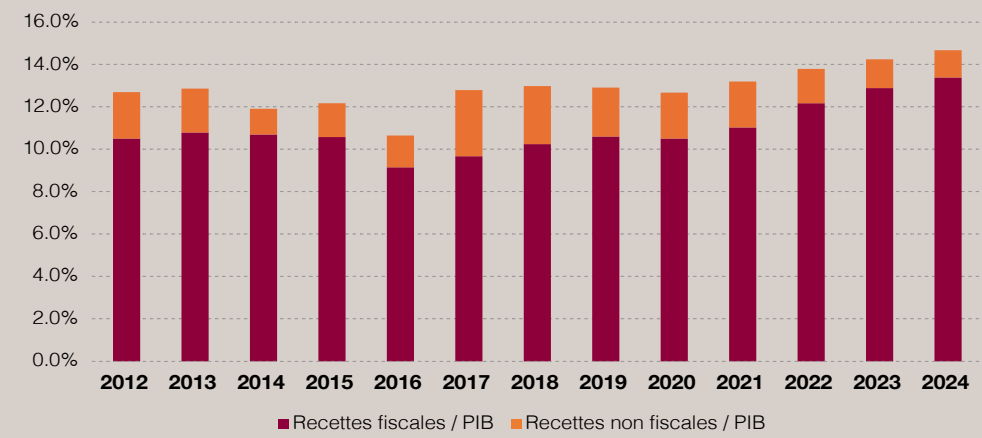

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, Direction générale du budget, décembre 2024

2.2.3. Recettes non-fiscales

En observant la figure 2, on remarque que les recettes non-fiscales, qui représentaient 1,3% du PIB en 2024, sont relativement faibles comparées à la moyenne africaine de 5,3% du PIB. Elles sont constituées de droits et frais administratifs, de produits exceptionnels et financiers. En proportion du PIB, elles ont enregistré une baisse depuis 2017 où elles atteignaient 3,1%. Les pouvoirs publics devraient accélérer les solutions de numérisation complète des procédures de recouvrement de ces recettes, tout en éliminant les paiements liquides et surtout en améliorant les politiques de taxation dans la valorisation du capital naturel (foncier, foresterie, pêche, mine, environnement et climat).

2.2.4. Mobilisation des ressources budgétaires nationales et efficacité des dépenses

La mobilisation des recettes internes progresse. Mais la formalisation du secteur informel reste nécessaire pour offrir des marges budgétaires plus importantes. Le pays déploie des efforts pour assurer une bonne gestion des dépenses publiques. Le niveau d'investissement en capital public a progressé de 5,6% du PIB en 2015 à 8% du PIB en 2024. L'accroissement des dépenses d'investissement a contribué à doter le pays en infrastructures de qualité de manière progressive grâce à la gouvernance par les agences mises sur pied depuis 2016. Cette approche d'exécution des infrastructures a permis de réduire les délais de réalisation de manière considérable et d'éliminer certaines lourdeurs administratives qui sont sources d'inefficacités.

2.3. Capital naturel du Bénin

2.3.1. Aperçu du capital naturel du Bénin

Le capital naturel du Bénin reste concentré à 99,75% sur les ressources renouvelables. Il était estimé à 52,3 milliards US$ en 2018. Les terres cultivées représentaient 53,3% du capital naturel. Elles étaient suivies des zones protégées (22,7%), des services écosystémiques (10,8%), des forêts et bois (8,9%) et des pâturages (3,8%). Les ressources non-renouvelables représentaient 0,25% du capital naturel. Malgré la faible dotation en ressources non-renouvelables, le capital naturel

Figure 3: Décomposition du capital naturel (US$ 2018, million) - Bénin

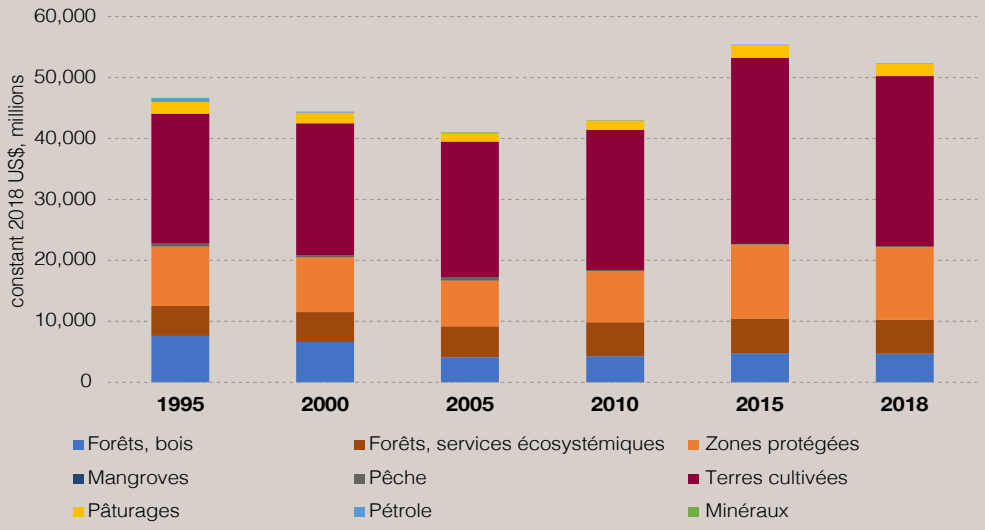

Source : Banque mondiale 2021, l'évolution de la richesse des nations 2021.

Figure 4: Capital naturel par tête d'habitant (US$ 2018) - Bénin

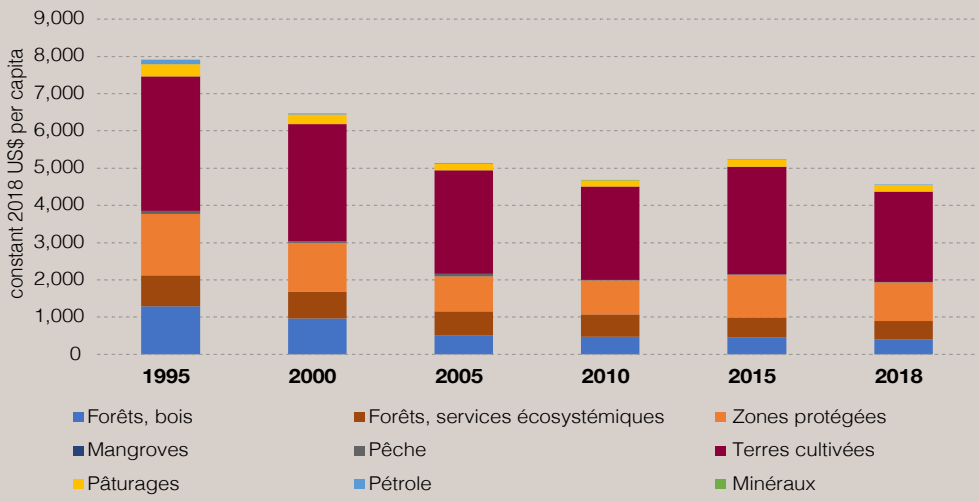

Source : Banque mondiale 2021, l'évolution de la richesse des nations 2021.

du Bénin dépasse de loin certains pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Togo, Libéria, Cap Vert,). En revanche, les pays comme le Nigéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Mali se révèlent mieux dotés que le Bénin.

2.3.2. Contribution économique du capital naturel du Bénin

Le capital naturel du Bénin contribue au développement du pays de manière modérée. Selon l'INSTAD, il a représenté moins d'un quart du PIB sur 2021 à 2024 avec 22,7% provenant des ressources renouvelables (agriculture, élevage, pêche et foresterie) et seulement 0,4 % des ressources non-renouvelables, principalement issues de l'exploitation de carrières. Selon les données de la Direction générale des impôts (DGI), les recettes fiscales en provenance de ces ressources restent faibles : elles équivalent à 0,4% du PIB (soit 2,7% des recettes fiscales et non-fiscales), dont seulement 0,03% du PIB (0,2% des recettes) sont issues du capital non-renouvelable.

2.3.3. Estimations et dynamique du capital naturel

Si la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest ont vu leur capital naturel baisser, le Bénin a enregistré une augmentation de 12% sur la période 1995-2018. En observant la figure 4, on note que le capital naturel par tête d'habitant a baissé de manière tendancielle depuis 1995 en raison de la mauvaise exploitation des ressources renouvelables (pêche, forêts, bois). Elle est combinée à l'accroissement rapide de la population (2,7% par an). Le capital naturel a ainsi régressé de 42% entre 1995 et 2018 avec une baisse du capital renouvelable de -41,7%, tandis que le capital non-renouvelable a perdu jusqu'à -90,3% de sa valeur.

2.3.4. Défis de l'exploitation du capital naturel du Bénin

Le capital naturel du Bénin reste largement sous-évalué. Il ne prend pas en compte par exemple, le potentiel en énergies renouvelables (solaire,

éolienne, hydroélectrique, géothermique). Le système de comptabilité nationale actuel (SCN 2008) ne reflète pas pleinement la valeur économique des ressources naturelles. Une évaluation plus complète est essentielle pour attirer des financements en faveur des infrastructures vertes et de la préservation des écosystèmes. La mise en place d'un Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) permettrait d'intégrer les bénéfices, les externalités négatives et les services rendus par le capital naturel, renforçant ainsi la prise de décision publique et la mobilisation de ressources durables.

2.4. Capital des entreprises

2.4.1. Paysage du capital des entreprises

Selon le rapport sur les PEA 2025 de la BAD, le capital des entreprises englobe les formes qui contribuent à stimuler la productivité du secteur privé. Ce sont les : capital financier et non-financier, systèmes technologiques, image de marque, actifs corporels et incorporels, capital humain, capital naturel et capital social. Le capital des entreprises joue donc un rôle moteur dans la transformation économique et sociale, s'il est pleinement exploité. Au Bénin, le secteur privé contribuait à près de 90% des emplois, produisait 78% du PIB et recevait 82% des investissements en 2024. En raison d'une prédominance de petites entreprises qui évoluent dans le secteur informel (85,9% en 2023), le capital des entreprises reste largement peu mobilisé. Le pays a besoin d'un nombre important de grandes entreprises pour accélérer la participation du secteur privé au développement.

2.4.2. Indicateurs du capital des entreprises

Le capital des entreprises du pays dépasse la moyenne africaine. Sur la période 2000-2023, l'investissement privé s'est élevé en moyenne à 27,8% du PIB contre 14,8 % du PIB pour la moyenne africaine. Toutefois, le capital des entreprises reste très fragmenté, avec un petit nombre d'entreprises de moyenne taille (2%) et une prédominance de très petites entreprises, soit 98%. Le Bénin comptait 252.155 entreprises en 2023, soit 2.000 entreprises pour 100.000 habitants, surclassant la moyenne africaine de 203 entreprises pour 100.000 habitants. Cependant, les grandes entreprises ne représentent que 0,4%, et 85,9% des entreprises sont informelles. Avec une contribution de 65% au PIB, l'informalité reste la caractéristique du paysage des entreprises. La persistance de l'informalité s'explique par un environnement des affaires difficile, marqué par des coûts de production élevés et un accès limité au financement.

2.4.3 Défis et opportunités d'amélioration du capital des entreprises du Bénin

L'accès limité à un financement à long terme abordable et les difficultés d'accès au marché boursier freinent le développement des entreprises. S'ajoutent à cela une offre insuffisante de services financiers adaptés et des taux d'intérêt élevés. Malgré les progrès réalisés en matière d'infrastructures, des déficits subsistent ; ils entrainent une faible connectivité des transports et des TIC, ainsi qu'un coût élevé de l'électricité (0,16 US$/kWh en 2024). De plus, la rareté de la main-d'œuvre qualifiée constitue un obstacle considérable au renforcement du capital des entreprises.

Pour y remédier, le pays pourrait s'appuyer sur la numérisation afin d'alléger les contraintes réglementaires et de simplifier la conformité. Des politiques ciblées en faveur des secteurs à fort potentiel, la promotion du contenu local et l'émergence de champions nationaux capables de structurer l'agrégation sectorielle représentent des leviers prometteurs. Le soutien public devrait s'inscrire dans un cadre de politique industrielle cohérent, facilitant l'intégration des PME dans les chaînes de valeur. Par ailleurs, des mécanismes améliorant leur accès à la commande publique pourraient accélérer le développement de leur capital productif.

2.5. Capital humain du Bénin

2.5.1. État actuel du capital humain du Bénin

Le développement du capital humain est indispensable pour accroître l'emploi, la productivité et stimuler la croissance économique. Il passe par l'amélioration des compétences et de l'état de santé de la population. Au Bénin, l'indice du capital humain est faible, avec un score de 0,40 sur une échelle de 0 à 1 en 2020. Il se situe en deçà de la moyenne africaine de 0,41. Un enfant au Bénin, à titre d'exemple, ne sera productif qu'à 40% de son potentiel, faute d'avoir pu développer son plein capital humain en termes de santé et d'éducation. Une telle situation s'explique, d'une part, par le faible développement du système de santé avec des taux de mortalité infantile élevé (83,5 pour 1.000 naissances vivantes) et, d'autre part, par l'inadéquation de la formation aux besoins du marché de travail. Le système éducatif repose sur l'enseignement général qui offre des compétences limitées pour l'emploi. Par conséquent, l'insertion professionnelle des diplômés est longue. Ils passent jusqu'à 5,2 années en moyenne au chômage. Même si le taux de chômage est faible (1,4% en 2024), avec un taux de participation de la population active de 61,5% en 2023, la situation se caractérise par un phénomène de sous-emploi élevé (72,9%) et une prolifération d'emplois informels (95%), ce qui reflètent la faible qualité du capital humain.

2.5.2. Principaux obstacles au développement du capital humain du Bénin

Le financement insuffisant et les infrastructures déficientes demeurent les obstacles majeurs au développement du capital humain du Bénin. 7,68% en moyenne, la part de budget allouée à la santé, de 2021 à 2023, est faible et en deçà des 15% visé par l'objectif de la Déclaration d'Abuja en 2001. Les enveloppes consacrées à l'éducation sont également limitées, 16,62% en moyenne de 2021 à 2023, par rapport à un objectif du Partenariat pour l'éducation de 20% minimum. L'inadéquation des compétences, la faiblesse de la protection sociale associée à l'insuffisance de plateaux techniques aux normes et le taux élevé de malnutrition chronique (32%), constituent les freins au développement d'un capital humain productif.

Tableau 2: Indicateurs-clés dans le secteur de l'éducation, de la santé et de la main-d'œuvre du Bénin

Durée moyenne de scolarité (ans)	Rapport développement durable, le Bénin 2024	2022	3,1
Espérance de vie de la population (ans)	BAD, ECST	2023	60,4
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	Rapport développement durable, le Bénin 2024	2022	80,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	Rapport développement durable, le Bénin 2024	2020	522.6
Taux de participation de la population active (%)	Rapport développement durable, le Bénin 2023	2023	61.5
Taux de chômage (%)	Rapport développement durable, le Bénin 2024	2024	1,4

2.5.3 Investissement dans le secteur de l'éducation et du développement des compétences

Investir dans l'éducation devrait permettre de générer des gains économiques d'échelle. Les besoins de financement pour assurer une éducation de qualité sont estimés à 856 millions US$ par an jusqu'en 2030. Aux niveaux actuels, la situation cause un déficit annuel de 650 millions US$. Répondre à ces besoins conformément à la cible de l'ODD 4, permettrait d'assurer la scolarisation de toute la population en âge dans l'enseignement primaire et secondaire et 50 % dans son volet supérieur. Les réformes en cours de la formation technique et professionnelle, et la poursuite des programmes de gratuité de la scolarité des filles au secondaire et au supérieur, sont essentielles à un capital humain productif.

2.5.4. Santé comme pilier du développement du capital humain

Le rapport sur les PEA 2025 souligne qu'une population en bonne santé est essentielle au développement du capital humain et à l'amélioration de la productivité. En plus d'une mortalité infantile élevée (80,8 pour 1.000 naissances vivantes), le secteur de la santé subit aussi un taux de mortalité maternelle élevé, 522, 6 pour 100.000 naissances vivantes. À peine environ la moitié des femmes enceintes (52%) ont accès aux soins de santé maternelle et infantile. L'espérance de vie s'améliore de manière timide. La faiblesse du système provient du manque d'infrastructures et d'équipements sanitaires de qualité. Il faut y ajouter la faible disponibilité en ressources humaines adéquates avec à peine 2,4 médecins pour 10.000 habitants.

2.6 Capital financier

2.6.1. Marchés financiers et de capitaux nationaux

Le système bancaire repose sur le format régional de l'Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Il comprend 14 banques, dont neuf internationales et cinq régionales. Les banques totalisaient un bilan 11,04 milliards US$ en 2024. L'un des défis du système est le besoin de renforcement de la trésorerie nette des banques. Il est en déclin depuis 2020. Les banques devraient aussi se renforcer pour mieux saisir les opportunités liées à la finance climatique, à la finance islamique, à la digitalisation des services et à l'intelligence artificielle.

La participation au marché boursier est limitée. Bien que le Bénin dispose d'une (01) antenne de la Bourse régionale des valeurs mobilières (BRVM), seules trois entreprises y sont cotées.

Encadré 3: Réformes et investissements à succès dans l'éducation

La réforme de la formation technique et professionnelle entreprise en 2019 met l'accent sur les compétences pour l'emploi. L'objectif d'ici à l'horizon 2030 est de faire basculer 70% des apprenants du système éducatif dans la formation technique et professionnelle. À cet effet, l'accent est mis sur la réalisation des infrastructures et des curricula. Le programme prévoit la construction de 30 lycées techniques agricoles et de huit écoles de métiers, ainsi que la réhabilitation de 16 lycées techniques professionnels et la création de six lycées scientifiques. Une grande implication du secteur privé dans la gouvernance devrait favoriser le relèvement de la qualité des formations pour l'emploi.

Source : Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle.

Le marché des titres publics et de la dette est coordonné par l'UEMOA-Titre. Les principaux produits sont des Bons assimilables du trésor (BAT) ou titre de créance à court terme et des Obligations assimilables du trésor (OAT). Ce sont des titres de créances à moyen et long terme. Le volume des titres actifs en vie au Bénin s'élevait à 1,93 milliards US$ en fin 2024. Les émissions de titres publics en 2024 étaient de 262,7 millions US$. Le marché est encore étroit et peu liquide. Les banques restent les premiers acquéreurs de titres. Le marché des obligations durables émises en franc CFA est quasiment embryonnaire.

2.6.2. État du développement financier du Bénin

Bien que le Bénin déploie des efforts en matière d'innovations financières, les flux de capitaux y restent encore peu mobilisés de manière à soutenir la croissance économique.

En 2024, le paysage financier du Bénin se caractérise par un ratio impôts sur PIB de 13,3%, une épargne faible de 21,9% du PIB et un marché des titres publics qui totalisait 1,93 milliards US$ d'actifs en vie.

Le secteur financier est globalement sous-développé avec un crédit bancaire au secteur privé qui ne représentait que 19,7% du PIB en 2024. Les opportunités de financement limitées, via des instruments à long terme, restent l'une des faiblesses majeures. Moins d'un tiers du portefeuille de crédit du secteur bancaire est constitué de prêts à long terme.

La performance du système financier du pays reflète celui du format régional de l'UEMOA. Avec 49% de la population de 15 ans et plus qui dispose d'un compte bancaire, l'inclusion financière est en dessous de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne, soit 55% en 2021. C'est au niveau de la monnaie électronique que le pays a progressé avec 37% de la population de 15 ans et plus qui dispose d'un compte de monnaie mobile contre 33% en moyenne pour l'Afrique sub-saharienne en 2021.

2.6.3 Mobilisation des ressources financières en faveur du développement du Bénin

La Caisse de dépôt et consignation du Bénin (CDCB), créée en 2018, est un instrument de financement mixte. Elle mobilise l'épargne nationale en vue du financement des entreprises et des projets structurants de l'État. En fin 2023, elle affichait un bilan total de 1,52 milliards US$. La CDCB s'active à la création de nouveaux instruments de mobilisation de l'épargne de la diaspora (fonds de pension, épargne logement).

En dehors de trois établissements de monnaies électroniques, le compartiment de la finance alternative (capital-investissement, capital-risque, financement participatif, obligations de la diaspora, technologie financière) reste peu développé. On distingue des PME de technologie financière à fort potentiel (IZICHANGE, PAYPLUS, CASHLINK, etc.).

Le secteur des assurances, peu concurrentiel, compte 13 sociétés dont sept commercialisent les produits de dommages. Les six autres sont dans les produits de vie. L'assurance agricole et climatique est peu développée. Le pays dispose aussi de deux régimes de pension (Caisse nationale de sécurité sociale-CNSS, et Fonds national des retraites) ayant une faible couverture (7,5%).

Le financement des PME est appuyé par la BCEAO. Elle a mis sur pied un dispositif de soutien depuis 2015. Ce dispositif inclut le refinancement des créances bancaires sur les PME. Les partenariats public et privé (PPP) ne sont pas encore pleinement exploités, en tant que sources alternatives de financement, même si un nouveau cadre règlementaire a été adopté en 2024.

2.6.4. Ressources financières externes en faveur du développement du Bénin

Les flux externes sont constitués des investissements de portefeuille de l'État, les Investissements directs étrangers (IDE) et les transferts de fonds de la diaspora.

Les emprunts concessionnels ainsi que les prêts commerciaux et euro-obligations constituent les principales composantes des investissements de portefeuille qui ont enregistré un essor ces dernières années. Ces flux sont passés en moyenne par an de 0,68 milliard US$ de 2015 à 2019 et à 1,8 milliards en moyenne de 2020 à 2024. L'accès aux marchés des capitaux internationaux à partir de 2019 a favorisé l'émergence des prêts commerciaux et des Euro-obligations. Les défis de mobilisation de ces capitaux extérieurs relèvent surtout de la gestion des risques liés à la dette extérieure, notamment la vulnérabilité aux chocs extérieurs et les risques de refinancement. Le Bénin est également dépendant de l'aide au développement dont la réduction se profile à l'horizon.

Les IDE, bien qu'en progression, restent relativement modestes. Ces flux ont doublé pour atteindre 300 millions US$ en moyenne de 2020 à 2024. Les principaux pays pourvoyeurs d'IDE en 2023 étaient la Chine, le Togo, la France, la Côte d'Ivoire et les Émirats rabes Unies. Le potentiel de mobilisation de ressources de la diaspora béninoise est également largement sous-exploité. Les flux de 2020 à 2024 s'établissaient en moyenne à 154 millions US$ par an.

2.6.5. Financements innovants

Le Bénin a entamé la création d'une facilité innovante de financement vert à la CDCB qui a vocation à être un instrument de financement mixte. Cette banque verte servira de véhicule de financement climatique catalytique dédié à la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le climat et l'environnement. L'assistance technique en vue de la structuration juridique et financière de cette facilité est déjà très avancée avec l'appui de la BAD. Cette banque verte sera dédiée à la production d'énergie propre, aux infrastructures résilientes et à l'agriculture intelligente.

Le Bénin a adopté, depuis 2021, un document cadre de financement des objectifs de développement durable (ODD) en vue de la mobilisation des instruments innovants de la finance durable. Ce cadre de financement a permis de mobiliser 884 millions US$ à travers deux produits d'obligation et de prêt dédiés au financement des ODD. Ils ont bénéficié des garanties de la Banque mondiale et du Fonds africain de développement (FAD). Pour diversifier et accroitre la mobilisation des produits des marchés des obligations durables, le pays a engagé la révision de son document cadre pour l'élargir aux obligations thématiques (obligations vertes, bleues et sociales). Avec l'appui de la BAD, le pays entend également formuler une stratégie nationale de développement des obligations thématiques souveraines.

2.7. Recommandations

Mesures à court terme pour mobiliser les sources de capitaux nationaux :

- Valoriser et préserver le capital naturel en instaurant un Système de comptabilité économique et environnementale (SCEE) pour en assurer une évaluation rigoureuse ;
- Mettre sur pied un cadre fiscal innovant sur les ressources naturelles (foncier, forêts, pêche, climat) pour encourager la valorisation, la mobilisation des ressources internes et la transformation locale ;
- Accroître les investissements dans l'éducation et la santé pour améliorer les compétences et la productivité de la main-d'œuvre ;
- Étendre la gratuité scolaire en faveur des filles au secondaire et au supérieur, avec des bourses dans les filières techniques et scientifiques.

Les recommandations à moyen et à long termes:

- Déployer une plateforme numérique inclusive pour lever les freins réglementaires, améliorer les services aux PME et promouvoir la formalisation du secteur informel ;
- Élaborer une politique industrielle alignée sur le contenu local, soutenue par des programmes en faveur des PME et de la promotion de champions sectoriels ;
- Renforcer l'attrait de la finance durable pour mobiliser des investissements privés dans les infrastructures vertes (énergie, transport, eau) et réduire les coûts de production ;
- Mettre sur pied un programme incitatif au développement d'instruments financiers diversifiés (capital-investissement, capital-risque, fintech, financement mixte),
- Développer une stratégie de mobilisation des capitaux de la diaspora via l'émission des obligations dédiées au financement du développement durable.

3

TIRER PARTI DU CAPITAL DU BÉNIN POUR FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT

Messages-clés

- Les capacités de l'État à mobiliser des capitaux s'améliorent et sont portées par la numérisation des services publics, une gouvernance axée sur les agences pour la réalisation des infrastructures et au développement des plateformes industrielles soutenant la transformation des matières premières.

- Un enjeu majeur reste la formalisation du secteur informel en tirant parti du numérique pour élargir la digitalisation des services publics et renforcer l'attractivité du secteur formel. La numérisation complète du cadastre contribuerait également à accélérer le règlement des litiges fonciers.

- Investir dans des infrastructures de qualité, accessibles à coût compétitif (énergie, transport, TIC) et élargir les outils de financement des entreprises permettrait au capital productif privé de jouer pleinement son rôle moteur de la croissance.

- Il est également essentiel d'harmoniser les contrôles de qualité pour assurer la cohérence des politiques industrielles et de mieux valoriser les industries locales. Une coopération renforcée au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO pourrait appuyer ces efforts à travers l'instauration d'un certificat d'origine communautaire fiable dans le but de lutter contre la fraude.

3.1 Introduction

Le troisième chapitre évalue la qualité des institutions, de la gouvernance et de l'État de droit dans la mobilisation des capitaux en faveur de la promotion du développement durable. Il met ainsi en évidence le rôle clé de l'État dans la valorisation des différentes formes de capitaux (ressources naturelles, capital humain, marché intérieur des capitaux et capital des entreprises) pour stimuler la transformation structurelle. Le chapitre examine l'impact des capacités institutionnelles et de la gouvernance sur une mobilisation efficace des ressources en faveur du développement durable. Il débouche sur des recommandations de politiques axées sur une gouvernance efficace pour débloquer le capital et stimuler le développement durable.

3.2 Dispositif institutionnel pour la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital

La mobilisation des recettes intérieures au Bénin est encadrée par un cadre légal structuré, fondé sur le Code général des impôts et le Code des douanes. Elle repose sur trois principales entités :

- Direction générale des impôts (DGI) : en charge de la fiscalité intérieure ;
- Direction générale des douanes (DGD) : responsable des taxes sur le commerce extérieur ;
- Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP) : pour le recouvrement des recettes non-fiscales.

Ces dernières années, les autorités ont engagé des réformes majeures axées sur la digitalisation des procédures fiscales, notamment :

- L'introduction de la facture électronique normalisée ;
- La télé-déclaration et le télé-paiement ;
- L'automatisation du recouvrement, limitant le contact physique.

Ces avancées ont permis une multiplication par plus de quatre du nombre de contribuables : de 9.047 en 2020 à 43.424 en 2023. Ces solutions numériques ont aussi aidé à la sécurisation de plus de 97% des recettes fiscales qui sont désormais recouvrées en ligne. On note aussi une progression remarquable des recettes de la DGI. Elles sont passées de 0,6 milliard US$ en 2014 à 1,8 milliard en 2023.

Depuis 2021, le pays applique le budget-programme afin de renforcer la transparence, la responsabilité et la performance de la gestion publique. Cette réforme, au cœur de la gouvernance financière, repose sur l'adoption, au niveau national, de huit directives du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, notamment celles portant sur la transparence budgétaire, les lois de finances et la comptabilité publique. Depuis 2022, un Système intégré de gestion des finances publiques (SIGFP) a également été mis sur pied. Il est interconnecté au système de compensation de la banque centrale via le Compte unique du Trésor (CUT).

Le pays dispose depuis 2019, d'une Cour des comptes. Elle fait office d'auditeur externe du secteur public et d'institution supérieure de contrôle des finances publiques. Le principal défi est de rendre cette institution pleinement opérationnelle en matière de certification des comptes de l'État, et de la production régulière de rapports publics annuels. Pour lutter contre la corruption et les infractions connexes, le pays s'est doté d'une loi en 2011 et a mis sur pied un Haut-commissariat à la prévention de la corruption ainsi qu'une Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme.

Le dispositif de gestion des ressources naturelles repose sur plusieurs lois dont le Code forestier, la Loi sur les changements climatiques, le Code minier et la Loi sur la pêche et l'aquaculture. Le pays a aussi ratifié plusieurs conventions internationales. C'est le cas de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de celle sur la diversité biologique et de l'Accord de Paris. Le code minier, adopté depuis 2006, mérite d'être reformé afin de l'aligner sur les meilleures pratiques et politiques de contenu local.

La mobilisation du capital des entreprises est régie par plusieurs lois, dont le code des investissements, la loi sur le régime des zones économiques spéciales, la loi sur la promotion et le développement des micros, petites et moyennes entreprises, la loi sur les partenariats public-privé, et la loi sur la concurrence de 2025. Plusieurs structures assurent le contrôle qualité des produits, notamment l'Agence nationale de normalisation, de métrologie et du contrôle qualité (ANM), ainsi que l'Agence béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSSA). Le principal défi reste l'harmonisation des contrôles entre produits locaux et importés. Créée en 2022, l'Agence de développement des PME (ADPME) assure les offres d'accompagnement aux PME. L'Agence de promotion des investissements et des exportations (APIEX), en place depuis 2014, met en œuvre la politique nationale en la matière et gère un guichet unique pour la création d'entreprises. Le pays devrait aussi créer une agence de développement industriel capable de piloter une politique

industrielle ambitieuse et de soutenir les secteurs stratégiques en partenariat avec le secteur privé.
Concernant la mobilisation du capital financier national, plusieurs textes de loi régissent l'activité bancaire dont la loi portant réglementation bancaire et celle qui est relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

3.3. Défis de gouvernance dans la gestion et l'utilisation des différentes formes de capital en faveur de la mobilisation des ressources

Le Bénin a déployé des efforts considérables pour améliorer sa gouvernance en faveur d'une gestion efficace des différentes formes de capital du pays. Dans le rapport de 2024 de l'indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique, le Bénin a obtenu un score de 58,9 points sur 100 contre la moyenne de 49,3 points au niveau continental. Le pays occupait le 13e rang sur les 54 pays africains. Entre 2012 et 2023, le score du pays s'est amélioré dans deux des quatre catégories, à savoir « fondement des opportunités économiques » et « développement humain ». En revanche, le score du pays a diminué dans la catégorie « participation, droits » et « inclusion ».

Les capacités de l'État à mobiliser et à utiliser les capitaux se renforcent grâce à la numérisation des services publics, à la gouvernance par les agences chargées de construire les infrastructures publiques et à la mise sur pied récente des plateformes industrielles adaptées, dont la Zone industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) pour attirer les investissements privés dans la transformation des produits primaires du pays. En matière de mobilisation des recettes intérieures, les efforts ont permis au pays d'être classé en 2023, 1er en Afrique et 8e au niveau planétaire concernant l'Indice mondial de transparence des dépenses fiscales du Conseil sur les politiques économiques de l'Institut allemand pour le développement et la durabilité.

En 2023, le Bénin affichait un score de 79 sur 100 en matière de transparence budgétaire. Il était classé deuxième en Afrique derrière l'Afrique du Sud, selon l'indice de l'International budget partnership. Les cas de corruption sont généralement sanctionnés grâce à l'action conjointe de la Cour de répression des infractions économiques et du terrorisme (CRIET) et de la Brigade économique et financière. Ces efforts contribuent à l'amélioration continue de l'indice de perception de la corruption de Transparency international : le score du Bénin est passé de 41 en 2020 à 45 en 2024 avec un classement en amélioration, passant de la 80e à la 69e place sur 180 pays. Toutefois, le cadre juridique relatif à la protection des lanceurs d'alerte reste à renforcer de manière à davantage consolider la lutte contre la corruption.

L'environnement des affaires s'est nettement amélioré sur le plan administratif avec une simplification des procédures de création d'entreprises désormais réalisables en ligne via la plateforme « monentreprise.bj ». Gérée par l'APIEX, cette plateforme permet d'enregistrer une entreprise en seulement trois heures. En 2024, le Bénin se classait neuvième sur 47 pays d'Afrique subsaharienne, selon l'indice de liberté économique de la Heritage foundation. Un enjeu majeur reste la formalisation du secteur informel, notamment à travers les opportunités offertes par le numérique. La mobilisation du capital des entreprises reste freinée par le coût élevé de certains facteurs (électricité, foncier, main-d'œuvre qualifiée) et par l'accès limité au financement. Il est donc essentiel de poursuivre les investissements dans le domaine des infrastructures de qualité (énergie, transport, TIC) à coûts abordables et de développer des instruments financiers adaptés pour permettre aux entreprises de jouer pleinement leur rôle dans la dynamique de croissance.

Au regard de la taille importante du secteur informel, les flux financiers illicites (FFI) au Bénin pourraient être d'une certaine ampleur. Cependant, l'ampleur de ces flux est difficile à estimer en

absence de données probantes capables de mesurer le phénomène. Ces FFI concernent surtout le commerce illicite des produits prohibés. Il est durement réprimé dans le pays. Pour mieux cerner le phénomène de FFI, le pays procède à des évaluations des risques afin d'identifier des mesures pour agir sur le phénomène.

3.4. État de droit, gestion et utilisation des différentes formes de capital

L'État de droit résulte du respect et de l'application efficaces des lois. Il reste un levier essentiel pour encourager une mobilisation efficace de toutes les formes de capitaux, en contribuant à la création des conditions d'une bonne gouvernance basée sur des institutions fortes et efficaces à mêmes de débloquer le capital du pays et de stimuler le développement durable.

L'application de la loi progresse grâce à la mise sur pied des tribunaux de commerce à Cotonou et à Porto-Novo depuis 2017. Cette action a contribué à lever un obstacle majeur au développement du secteur privé. Un Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation est également opérationnel. Les litiges fonciers constituent la majorité des affaires portées devant les tribunaux. Une numérisation accélérée du cadastre national permettrait de simplifier et de faciliter le traitement de ces contentieux. Pour répondre à ce défi qui freine l'activité économique et nuit à la sécurité juridique, une Cour spécialisée dans les affaires foncières a été créée en 2022. Selon l'indice de liberté économique de la Heritage foundation qui évalue l'état de droit et l'efficacité judiciaire, le Bénin est classé parmi les économies « modérément libres ».

L'un des défis reste l'application effective des règles sur la propriété intellectuelle, malgré la ratification par le Bénin des normes internationales en la matière. Cette faiblesse s'explique par le manque de capacités techniques et institutionnelles. Il est donc essentiel de renforcer les moyens dédiés à l'application de ces droits.

3.5 Approche panafricaine de renforcement de l'État de droit, des institutions et de la gouvernance en faveur de l'exploitation du capital du Bénin

Une approche panafricaine pour renforcer l'État de droit, les institutions et la gouvernance est en cours avec l'harmonisation de différentes règles dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO. Par ailleurs, le droit commercial appliqué dans le pays repose sur le code commercial de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA).

Le Bénin collabore également avec le Groupe d'action financière (GAFI) dans la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. L'un des défis pressants est de lutter contre la fraude au certificat d'origine. Il importe de renforcer la coopération régionale (UEMOA et CEDEAO) en vue de l'établissement des certificats d'origine communautaire sécurisés et authentiques.

3.6. Conclusion et recommandations politiques

Les mesures pour renforcer la mobilisation des capitaux par l'État sont :

À court terme :

- Évaluer et encadrer les flux financiers et non financiers illicites via une cartographie des risques ;
- Réformer le code minier pour l'aligner sur les normes internationales ;
- Numériser le cadastre pour sécuriser le foncier et optimiser la fiscalité.

À moyen et à long termes :

- Renforcer la coopération régionale (CEDEAO/UEMOA) pour établir un certificat d'origine sécurisé et lutter contre la fraude ;

- Créer une agence de développement industriel pour piloter une politique industrielle ambitieuse ;
- Protéger les industries locales en adaptant les normes de qualité aux priorités nationales et en harmonisant les contrôles sur produits locaux et importés.

.

RÉFÉRENCES

- BAD, Rapport sur les perspectives économiques en Afrique, 2025
- BCEAO, Rapport sur la balance des paiements du Bénin, 2023
- BCEAO, données monétaires et financières, mars 2025
- FMI, cinquième revue au titre de l'accord de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) ainsi que la deuxième revue de l'arrangement au titre de la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD), décembre 2024
- FMI, Rapport sur les perspectives économiques régionales, Afrique Sub-saharienne, octobre 2024
- Indice de la Fondation Héritage, 2024
- Indice Ibrahim pour la gouvernance en Afrique, 2024
- INSTAD, Rapport préliminaire du troisième recensement général des entreprises, juin 2024
- INSTAD, Comptes nationaux provisoire du Bénin, 2024
- INSTAD, Projections démographiques de 2014 à 2026 et perspectives de la demande sociale de 2014 à 2023 au Bénin, novembre 2022
- INSTAD, Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM), octobre 2023
- Making finance work for Africa, profil régional du secteur financier, Union Economique et Monétaire Ouest Africain, janvier 2024
- MEF, CAGD, bulletin statistique de la dette publique, quatrième trimestre 2024
- MEF, Direction générale du budget, Projet de Loi de finances, gestion 2025.
- MEF, Direction Générale des impôts, avril 2025
- UN Sustainable development solutions Network, rapport sur le développement durable pour le Bénin 2023
- UN Sustainable development solutions Network, rapport sur le développement durable pour le Bénin 2024